

**DÉLIBÉRATION N°2021-22\_022  
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

**Séance en date du 3 décembre 2021**

**1- Affaires immobilières**

**Point 1.1 – Métrologie B du plan de relance n°FR 1607**

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 2 Abstention(s) : 1
Membres présents : 20 Membres représentés : 7 Total : 27	Suffrages exprimés : 24  Pour : 24 Contre : 0

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;

Vu le code de la commande publique, notamment ses article L. 2171-2 et R. 2171-1 ;

Vu le cahier des charges des appels à projet de l'Etat pour les projets immobiliers nécessitant une rénovation énergétique ambitieuse et soutenus par France Relance.

**Bâtiments Métrologie**

Sur le secteur Sciences du Campus Bouloie Témis, trois entités immobilières contiguës de l'UFR-ST (Métrologie A, B, et C) seront concernées à compter de 2022 par des travaux ambitieux de rénovation énergétique.

La maîtrise d'ouvrage de l'amphithéâtre A et de l'immeuble C a été confiée à Grand Besançon Métropole qui aura recours à une dévolution classique des marchés de travaux, dissociée de la Maîtrise d'œuvre. La validation de la phase avant-projet sommaire (APS) a été actée pour l'amphithéâtre. Par contre l'APS de l'immeuble C est en attente des choix opérés sur l'immeuble B afin d'assurer une cohérence architecturale de l'ensemble immobilier ABC.

Les travaux sur le bâtiment B, objet de la présente présentation, seront quant à eux dévolus en mode Conception-Réalisation. Ce choix a été induit par le calendrier strict imposé par le financement du Plan de relance national.

Dans ce contexte, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été contractualisée avec le cabinet S2E ingénierie de Besançon pour aider l'Université dans cette procédure novatrice. Un cahier des charges détaillé et très strict a ainsi été établi en conformité avec le dossier technique de sollicitation initiale de financements. Celui-ci engage drastiquement le porteur de projet sur ses résultats en matière d'économie d'énergie.

Le budget global de l'opération a été établi à 12 395 319 TTC pour les travaux, les honoraires et les aléas éventuels.

La notification au groupement retenu devra impérativement intervenir avant la fin de l'année 2021.

Les travaux devront être achevés avant fin 2023 (impératif France Relance). Cependant une date plus proche a été imposée aux candidats pour une livraison des ouvrages avant la rentrée de septembre 2023.

L'année suivante sera assortie d'un contrôle de réalité des gains énergétiques projetés, intégrant une année complète de chauffe.

Ainsi, trois groupements d'entreprises, intégrant une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre, ont été admis à remettre une offre, sur les cinq postulants du départ.

Trois projets architecturaux assez différenciés ont été proposés lors de la première phase de consultation.

Après une période de négociation avec les trois groupements (Bouygues Bâtiment Nord Est, C3B Vinci et Eiffage construction), les projets ont été affinés notamment sur leur volet financier.

L'analyse des offres finales remises le 17 novembre, a été conduite par S2E et a été discuté en comité technique le 29 novembre.

Le résultat de cette analyse permet retenir l'offre du groupement C3B Vinci comme titulaire du marché de conception-réalisation.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent ce projet.

Besançon, le 15 décembre 2021.



La présidente de l'université,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. C. Woronoff", is written over the printed name.

Marie-Christine WORONOFF

*Délibération transmise au Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités  
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*

